

La mondialisation et l'oligopolisation de la culture nous isolera à défaut d'une politique culturelle engagée et une régulation adaptée. Le C.S.C. plaide pour que des options fortes en matière de politiques publiques soient prises pour donner un véritable avenir à la culture. L'intervention publique héritée des années 60-80 ne peut plus se limiter à une simple extension de ses soutiens dans les modalités classiques : lutter avec de nouveaux instruments contre les fractures dans les cultures physiques et numériques, renforcer la régulation pour rencontrer les enjeux de la diversité et de démocratisation, protéger et promouvoir nos travailleurs.euses des arts et créations, développer les filières spécifiques en associant les différents niveaux de pouvoirs, corriger le déséquilibre budgétaire pour les secteurs culturels délaissés s'imposent comme objectifs majeurs de la prochaine législature.

Instauré dans le cadre du décret sur la nouvelle Gouvernance en mars 2019, **le Conseil supérieur de la culture**, instance faîtière et transversale pour les politiques culturelles, fait part de ses perspectives, enjeux et défis à relever pour la prochaine législature, aux futur(e)s formatrices et formateurs du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Conseil supérieur de la culture inscrit sa réflexion et son action dans les référentiels actualisés que sont la diversité et les droits culturels dans la perspective définie par l'UNESCO lors de la conférence de Mexico (Mondiacult, 2022) qui reconnaît la culture comme un « commun », bien public mondial et son rôle transformateur pour construire des sociétés inclusives et solidaires. A cette fin, le CSC promeut le développement des expressions artistiques et culturelles, dans la co-construction d'une démocratie culturelle, économique et sociale en favorisant l'accès et la rencontre de la culture pour l'ensemble des populations. Il s'inscrit résolument dans un mouvement qui vise à combattre toutes formes d'inégalités selon l'origine sociale, géographique, l'âge ou le genre. Située à mi-chemin des industries culturelles et créatives (ICC) et de l'économie sociale et solidaire (ESS), la culture, telle qu'imaginée et mise en œuvre par les acteurs culturels, navigue entre émancipation des individus et des groupes, enjeux de la création et logiques de développement économique. Le croisement de ces dimensions confère au secteur une position de choix pour associer dans une même vision développement économique, social et culturel durable.

Ces dernières années, la société dans son ensemble a été particulièrement perturbée par un certain nombre d'événements majeurs tels que la pandémie Covid-19, inondations, guerres entraînant de larges mouvements migratoires, implémentation forte et rapide de toute une série de technologies numériques, crise énergétique avec notamment comme corollaire l'appauvrissement de larges segments de la population. Impacté lui aussi par ces bouleversements, le secteur culturel a résisté tant que faire se peut en raison de sa forte résilience et grâce au soutien qu'il a obtenu des pouvoirs publics. La même période est marquée par de fortes évolutions, tantôt positives, tantôt inquiétantes et souvent, les deux à la fois ... Plusieurs exemples : la condition de l'artiste connaît une évolution historique mais sa protection sociale et son statut professionnel restent inachevés à ce jour ; les enjeux de la transition écologique s'imposent au secteur pour réduire son empreinte environnementale et paradoxalement, le recours croissant aux technologies numériques avec l'intelligence artificielle, incontournable aujourd'hui pour le secteur culturel et la création, est extrêmement

énergivore et oblige dès lors à penser les politiques culturelles de manière systémique pour qu'elles s'inscrivent dans la durabilité.

Ces phénomènes successifs qui viennent d'être cités ont également bousculé les comportements des acteurs de la culture, mais aussi les publics et plus largement les populations. Pour le secteur socioculturel et artistique, ces évolutions introduisent deux types de ruptures qui sont technologiques d'une part, soit la numérisation et dématérialisation des contenus conduisant à la mondialisation de la diffusion et, sociologiques de l'autre par la transformation des modes de consommation qui plonge l'utilisateur dans un monde de l'offre illimitée. Ces changements modifient significativement les chaînes de valeur de l'économie culturelle en installant notamment de nouveaux acteurs internationaux qui renouvellent les modes de création, de production et de diffusion des contenus culturels. Ces plateformes numériques repoussent en effet les acteurs intermédiaires classiques (locaux) et s'imposent désormais comme nouveaux acteurs qui captent l'écrasante partie de la valeur ajoutée des productions « symboliques », culturelles et artistiques. Bien que ces évolutions aient créé des résistances chez nous (SMA, droit incessible des rémunérations, prix du livre, ...) nous nous interrogeons plus fondamentalement sur la pertinence de la « matrice » socio - politique héritée des années 60-80, période antérieure aux réformes institutionnelles en Belgique et à l'émergence de la dimension européenne. En effet, malgré le bien-fondé des principes qui ont construit un demi-siècle de culture en Belgique francophone et malgré des adaptations réalisées, ce système est aujourd'hui ébranlé. L'intervention publique qui reposait essentiellement sur une culture « physique » de la proximité (création et diffusion locale) ne peut se limiter à une simple extension de ses modes d'intervention. Elle doit non seulement maintenir son soutien à cette économie physique et de proximité de la culture mais aussi déployer de nouveaux instruments capables de rencontrer cet univers numérique pour répondre aux enjeux de la diversité, de la démocratisation et de la régulation pour ses artistes et créations dans une économie numérique déterritorialisée dans sa diffusion et sa consommation.

Pour le C.S.C, la question fondamentale se résume de la sorte : la mondialisation et l'oligopolisation de la culture nous isolera à défaut d'une politique culturelle engagée et une régulation adaptée. Comment une communauté modeste de 4,8 millions de citoyens, peut-elle offrir des créations inspirantes, dérangeantes, authentiques, pertinentes et de qualité capables de toucher leurs publics dans tous les médias de diffusion, locaux comme de masse, malgré la concurrence des grandes productions ?

Conscient que ce vaste chantier ne peut être abouti en quelques mois, le C.S.C plaide pour que, à côté des dossiers déjà ouverts, des options fortes en matière de politiques publiques, soient prises pour donner un véritable avenir à la culture. Le Gouvernement de la FW-B veillera prioritairement à **structurer des compétences de veille et d'intelligence de l'économie culturelle numérique** dans une **approche transversale aux différents secteurs** pour développer des instruments nécessaires à ses politiques.

Trois axes :

1. Parce que la diffusion et l'accès à la culture se posent non seulement dans **l'univers physique** mais aussi dans **l'univers numérique**, il faudra plus que jamais travailler sur les **fractures** qui éloignent les publics des productions culturelles et artistiques avec un accent particulier vers les populations appauvries par les crises économiques. En ce sens, dans une offre globalisée, les enjeux de **découvrabilité** sont prioritaires pour proposer une alternative aux algorithmes commerciaux des plateformes internationales et valoriser nos artistes et

créations dans leur diversité. Les initiatives parfois évoquées de type « **Pass-culture** » s'inscrivent notamment dans une **stratégie « prescriptive »** qui privilégiera la demande locale physique et numérique, aujourd'hui délaissée et appauvrie dans nos politiques.

2. Des technologies numériques envahissantes marginalisent davantage encore les créations propres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Renforcer nos capacités de créations et la diversité de l'offre est une urgence comme l'est la mise en place de **règles internationales européennes régulant des médias** tels que les plateformes de commerce (Amazon) et de contenus (Netflix, YouTube, Spotify, Deezer, Kindle, Google Image...) avec obligation de retombées pour nos artistes, nos créateurs, nos publics et populations.

3. Pour atteindre ces objectifs de création, de diffusion et d'accompagnement des publics, il est indispensable d'adopter une **stratégie de changements** qui devra impliquer, parce que la culture est création et émancipation mais aussi « soft power » et atout économique majeur, **tous les niveaux de pouvoir**. La mise en place de **filières spécifique, à l'image des pôles de développement économique**, comme acteurs de changements, lieux de **dialogue, d'élaboration des politiques** et, si possible, de **refinancement** en veillant notamment au **rééquilibrage** entre les différents secteurs culturels est la première étape de ce processus.

Les chantiers prioritaires en cours et à poursuivre sont les suivants :

- Le statut du travailleur, de la travailleuse des arts, la revalorisation de sa rémunération comprenant le coût de sa participation à la protection sociale interprofessionnelle : le Gouvernement de la FW-B prendra en compte dans ses politiques artistiques, culturelles et d'éducation permanente les nouveaux cadres sociaux et fiscaux issus de la réforme fédérale WITA. Il accompagnera les travailleurs.euses des arts dans les effets de cette réforme à la fois sur le plan budgétaire, de l'information et de la formation ainsi que les efforts des commissions paritaires concernées pour améliorer leurs conditions de travail (en particulier en CP304).
- Le gouvernement de la FWB, principalement le. la ministre de la Culture, en coordination avec ses collègues européens, poursuivra et amplifiera les chantiers visant à mettre en place des instruments de régulation et de réglementation permettant de protéger la création libre et indépendante des intrusions des technologies algorithmiques.
- Le développement culturel des territoires articule diversité et droits culturels, accessibilité et démocratisation, diffusion et décentralisation culturelle pour l'ensemble des créations et produits culturels, dialogue institutionnel et articulation aux autres niveaux de pouvoirs. Le Gouvernement de la FW-B veillera à consolider l'approche territoriale en favorisant synergies et complémentarités entre les différents acteurs artistiques, socioculturels et d'éducation permanente. En ce sens, il s'agira de soutenir plus fortement la diffusion et la création dans une économie physique (librairies, salles de concerts et de spectacles, cinémas, etc.).
- Le développement du PECA : le parcours d'éducation culturelle et artistique constitue une évolution récente et majeure dans les politiques culturelles. Alliant l'enseignement et la culture, cette politique « prescriptive » introduit l'art et la culture de manière égale pour tous les jeunes, en les accompagnant dans leurs choix numériques et physiques, formant ainsi les futures générations dans une offre aujourd'hui mondialisée.

**Mémoire du Conseil supérieur de la culture en vue de la formation du nouveau
Gouvernement FW-B 2024/2028 : Enjeux et priorités de politiques culturelles pour
la prochaine législature.**

- La gouvernance du secteur culturel déployée depuis 2019 instaure des lieux de médiation et d'élaboration sectorielle et intersectorielle des politiques culturelles. Il importe de consolider cette approche faitière et intersectorielle après l'évaluation actuellement en cours. Ces espaces de dialogue pourront intégrer progressivement les acteurs manquants des différentes chaînes de valeurs culturelles organisées en filières. Le C.S.C demande que ce processus de concertation évolue par une meilleure prise en compte de ses avis et une concertation en amont et pendant la rédaction des textes.
- Pour piloter les politiques culturelles, la production de données et le contrôle des données collectées et l'analyse s'avèrent indispensables. La mise au point d'un cadastre de l'emploi culturel et artistique évolutif est crucial pour l'orientation des politiques et le développement des carrières des travailleurs.euses. des arts.